

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris le, 22 décembre 2010, 14 heures

Contact : Philippe PORTIER 06 80 53 89 23

Accord pour un barème de salaires minima des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie revalorisé de 2,3 % pour 2011

Les Fédérations FGMM-CFDT, FO, CFE-CGC, CFTC de la Métallurgie et l'UIMM, ont conclu un accord le 22 décembre 2010, instaurant un nouveau barème de salaires minima pour 2011, concernant les Ingénieurs et Cadres (1)

L'ensemble de la grille des minima est revalorisé de 2,3 % au 1^{er} janvier 2011. Le premier coefficient 60 est toutefois aligné sur le coefficient 68 (bas de grille).

Considérant le contexte économique et les attentes des salariés, la FGMM-CFDT a décidé de signer cet accord qui permet un maintien du niveau des minima au regard de l'inflation prévisible (1,6 % pour 2010 et 1,5 % pour 2011).

En outre, dans la période, de nombreux salariés ne bénéficieront pas de revalorisation salariale dans leur entreprise, il est important que l'évolution des minima de branche(s) constitue pour eux une garantie.

(1) Cet accord constitue un avenant à la convention collective nationale des Ingénieurs et Cadres de la métallurgie de 1972.